

Rapport annuel 2019 de la Plateforme nationale pour les sans-papiers

Interne

Au niveau structurel, la plate-forme a continué sa mue organisationnelle initiée en 2018 avec une nouvelle Charte et ses deux structures : le Kerngruppe (avec un rôle stratégique plus appuyé) et les rencontres plénières de la plate-forme. Quelques discussions ont été menées auprès d'organisation qui ne voyaient pas le sens de cette nouvelle structure. En 2019 la Charte a été définitivement approuvée et mise en œuvre.

Lors des rencontres du Kerngruppe, les échanges d'informations sur les différentes pratiques sont toujours un point important des rencontres. L'accent a été particulièrement mis cette année sur les Härtefallpraxis, la pratique pour les cas de rigueur.

Travail de lobby et politique

L'année 2019 a été marquée par l'année féministe. Des discussions ont été menées de savoir comment la plate-forme pouvait amener ses revendications spécifiques par rapport aux femmes sans-papiers très impliquées notamment dans le travail du « care ». Si rien n'a été encore déposé ou revendiqué publiquement ou politiquement par la plate-forme, elle a soutenu l'Appel de Terre des femmes qui demandait que les femmes migrantes arrivées en Suisse ayant subi des violences pendant leur voyage d'exil ou dans leur pays de provenance aient accès aux soins spécialisés. En effet, la Confédération et les cantons en les excluant de ces soins violent plusieurs accords internationaux.

Comme chaque année désormais la Plate-forme a eu une rencontre avec Mme Cornelia Lüthy, Vice-directrice domaine de direction Immigration et intégration (août). Cette année a de particulier que le Département de Justice et Police a vu changer de responsable à sa tête. Mme Sommaruga a laissé sa place à Mme Keller Sutter. Nous souhaitons voir si un changement de climat était à prévoir en matière de migration au sein du Département. Mme Lüthy s'est montrée rassurante et a ouvert des pistes sur comment trouver des solutions pour une partie des sans-papiers.

Concernant l'opération pilote papyrus menée par le canton de Genève, la Confédération n'a pas montré une volonté d'étendre de manière obligatoire cette pratique à d'autres cantons. Toutefois, nous relevons que les cas de régularisation envoyées par les associations des autres cantons sont jugées à l'aune des critères de papyrus.

En novembre, la Plate-forme a pris part de manière importante à la plate-forme organisée par le secrétariat d'Etat aux migrations pour traiter du postulat 18. 3381. « Pour un examen global de la problématique des sans-papiers. ». Plusieurs acteurs de différents domaines du monde administratif et associatif ont été conviés. Les thématiques abordées ont été nombreux. Parmi ceux-ci : accès aux assurances-sociales et maladie, d'accès à la formation ou aux prestations étatiques en général (justice), régularisation, contingents, amnistie, sanctions, etc... Les résultats sont attendus pour la première moitié de 2020.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par des procès faite à des citoyen.ne.s pour délit de solidarité contenue à l'art. 116 de la loi sur les étrangers et de l'intégration et qui interdit d'aider et d'accueillir des personnes sans statut légal ou en voie d'expulsion. Nous avons pu manifester notre soutien aux personnes concernées et soutenu une initiative qui demandait son abolition au Parlement malheureusement rejetée.

Nous remercions toutes celles et ceux qui, au cours de l'année 2019, se sont engagées d'une manière ou d'une autre en faveur des droits des sans-papiers en Suisse.